

Montréal, le 23 avril 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Paule Hamelin
Gowling WLG (Canada) LLP
1 Place Ville Marie, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des
coûts et la structure tarifaire d'Énergir
(Dossier R-3867-2013 Phase 2B)**

Maître Hamelin,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt des commentaires préliminaires en prévision de la rencontre préparatoire dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à ACIG un délai supplémentaire pour le dépôt de ses réponses, soit **le 24 avril 2020 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Hamelin, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl